



# L'élimination des châtiments corporels des enfants: Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 5: August 2011

## **Dans ce numéro**

Principale information de ce numéro: Alors que la République du Sud-Soudan célébrait son indépendance le 9 juillet 2011, elle devenait également le 3<sup>e</sup> Etat africain à interdire les châtiments corporels des enfants dans toutes les situations, y compris dans le cadre familial. Le nombre total d'Etats interdisant les châtiments corporels dans toutes les situations au plan mondial s'élève désormais à 30.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches/ Rapports / Publications](#)
6. [Revue de presse](#)
7. [Réunions et manifestations](#)
8. [Demande d'informations](#)

## **1 QUI SOMMES-NOUS?**

*The Global Initiative* est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtiments corporels dans tous les continents. Nous appuyons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et d'une assistance technique ([www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)). *The African Child Policy Forum* (ACPF) est une organisation panafricaine indépendante de recherche et de plaidoyer, qui vise à placer les enfants d'Afrique au centre de l'agenda public et politique, à travers la promotion de politiques et lois

favorables. ACPF travaille avec d'autres organisations des droits de l'enfant et des gouvernements pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur des enfants ([www.africanchildforum.org](http://www.africanchildforum.org)).

En 2009, *The Global Initiative* et *The African Child Policy Forum* ont lancé un projet commun pour promouvoir les réformes juridiques et soutenir les campagnes nationales dans toutes les régions d'Afrique, à travers la diffusion d'informations et l'élaboration de stratégies. Ce projet commun vise à établir un réseau de défenseurs de l'interdiction des châtiments corporels des enfants à l'échelle continentale.

[Retour au sommaire](#)

## **2 RECENTS PROGRES EN AFRIQUE**

### **Interdiction de tous les châtiments corporels**

*Sud-Soudan:* Depuis que le Sud-Soudan a obtenu son indépendance le 9 Juillet, il peut désormais être reconnu comme le 30e pays à interdire tout châtiment corporel des enfants, y compris au sein de la famille. La législation interdisant les châtiments corporels a été initialement promulguée en 2005 sous le gouvernement intérimaire du Sud-Soudan, par le biais de l'article 21 de la Constitution provisoire du Sud Soudan. L'interdiction a été ultérieurement confirmée dans l'article 21 de la Loi portant sur l'Enfant de 2008. Une nouvelle Constitution est désormais entrée en vigueur – il s'agit de la Constitution de transition de la République du Sud-Soudan de 2011 - dont l'article 17 interdit tous les châtiments corporels: «Tout enfant a le droit ... (f) d'être protégé contre les châtiments corporels et les traitements cruels et inhumains infligés par toute personne y compris les parents, les administrations scolaires et autres institutions ... ». A l'instar de la Tunisie et du Kenya, le Sud-Soudan est le troisième Etat à parvenir à l'interdiction totale en Afrique. Pour plus d'informations, veuillez consulter : [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org)

### **Avancées positives**

*République du Congo:* L'article 53 de la loi portant protection de l'enfant en République du Congo du 14 juin 2010 prévoit l'interdiction des châtiments corporels. Nous essayons actuellement de nous assurer que cela implique une interdiction des châtiments corporels dans tous les contextes, y compris par les parents - vous en serez dument informés!

*Zimbabwe:* Il est prévu de réviser une législation subsidiaire portant sur la loi relative à l'enfance afin d'interdire les châtiments corporels des garçons à l'école (les châtiments corporels des filles sont déjà interdits).

### **D'autres développements**

*Lesotho:* La Loi portant sur la Protection et le Bien-être de l'enfant de 2011 a été adoptée en Juin, elle remplace la loi portant protection de l'enfance de 1980, devenue obsolète. Nous n'avons pas encore à examiné le texte intégral de la nouvelle loi: sous forme de projet de loi celle-ci comportait des dispositions interdisant les châtiments corporels en tant que peine criminelle, en revanche elle autorisait la discipline «justifiable».

[Retour au sommaire](#)

### 3 CAMPAGNES ET AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERDICTION

La **Fondation Sommet Mondial des Femmes - Section Enfants-Jeunesse** a lancé un [Kit de prévention](#) pour une nouvelle campagne de 19 jours d'activisme qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 19 Novembre 2011. La campagne porte sur de nombreux types de violence contre les enfants, mais son thème principal en 2011 porte sur la prévention des châtimets corporels. Le Kit de prévention fournit des informations générales sur la question des châtimets corporels, afin de soutenir une campagne réussie et une sensibilisation, concernant notamment sur l'importance de la réforme juridique en tant que mesure préventive ; il fournit également des idées d'action et une sélection de ressources. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://www.woman.ch/>.

Un **Sommet mondial sur l'élimination des châtimets corporels et la promotion de la discipline positive** a eu lieu au Texas en Juin. Ce Sommet visait à (a) sensibiliser le public sur les droits des enfants et les problèmes associés aux châtimets corporels, (b) rassembler des individus venant de différents horizons et des professionnels engagés à mettre fin aux châtimets corporels des enfants, et (c) développer des stratégies pour faire avancer le mouvement mondial pour interdire et éliminer tous les châtimets corporels des enfants. Le Sommet a réuni plus de 100 participants venant de 21 pays dont l'Ethiopie, le Ghana, Maurice, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. The African Child Policy Forum (Ethiopie) et Raising Voices (Ouganda) ont respectivement présenté des communications sur les récents progrès enregistrés au niveau régional en Tunisie et au Kenya; sur la collaboration avec les communautés culturelles en Afrique, ainsi que sur la promotion de la discipline positive dans les écoles en Ouganda. Le sommet s'est conclu par l'adoption d'une [proclamation](#) contre le recours de châtimets corporels notamment à la maison et à l'école (en Anglais). Pour plus d'informations, notamment pour accéder aux communications, aux ressources, etc., veuillez consulter le [site du sommet](#) (en Anglais).

La **Journée mondiale de prière et d'action pour les enfants**, initiative [d'Arigatou International](#), est un mouvement mondial visant à encourager les organisations laïques et religieuses à travailler ensemble pour le bien-être des enfants ; celle-ci est célébrée chaque 20 Novembre. Lors d'une réunion de planification à Genève il a été décidé d'adopter le thème «[Halte à la violence contre les enfants](#)» pour la période 2011-2013. La prévention de la violence contre les enfants à la maison, à l'école, dans les institutions d'accueil, sur le lieu de travail et au sein de la communauté guidera toutes les activités de la Journée mondiale, avec un accent particulier sur l'interdiction des châtimets corporels, la prévention des mariages précoces et la promotion de l'enregistrement des naissances.

#### Actualités nationales

**Gabon :** En Mai, les responsables de l'ONG "Acade Internationale" ont procédé au marché de Nzeng-Ayong, à Libreville, à la sensibilisation des femmes et des enfants sur les violences auxquelles ils sont très souvent confrontés. L'ONG a recensé les questions portant notamment sur la maltraitance, la négligence et les châtimets corporels, comme des problèmes auxquels sont confrontés les femmes et les enfants. Josiane Nse Nang, commerçante et représentante des femmes du marché de Nzeng-Ayong a appelé à la mobilisation générale pour mettre fin à ces mauvais traitements. (*GabonNews*, 29 Mai 2011)

**Ghana :** Lors d'une journée de sensibilisation organisée par la coalition des ONG du Ghana sur les droits de l'enfant (*Ghana ONG Coalition on Rights of Children (GNCRC)*) à Ho, en juillet, des élèves ont appelé le gouvernement à interdire les châtimets corporels dans les écoles. Les élèves ont affirmé que les châtimets corporels les intimidaient et affectaient leur concentration en classe. Edwin Gamadeku, le directeur du ministère de l'enfance de la région du Volta, a déclaré que le ministère s'activait en vue d'interdire les châtimets corporels à l'école. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [gncrc@4u.com.gh](mailto:gncrc@4u.com.gh). (*Spyghananews*, 18 Juillet 2011)

*Zambie* : Lors du lancement officiel d'une campagne d'éducation civique sur l'interdiction des châtiments corporels et d'une exposition de posters intitulés «Zone sans châtiments corporels» qui a eu lieu à Lusaka en Mai, l'organisation [Zambia Civic Education Association](#), ainsi que d'autres partenaires clés ont appelé à l'interdiction immédiate des châtiments corporels des enfants au sein de la société. Enoch Mulembe, le directeur exécutif de la Commission des droits de l'homme a déclaré que les châtiments corporels constituaient un problème de droits humains qui viole la protection des droits de l'homme, la dignité et l'intégrité.

**Et ...**

Une **réunion d'experts de haut niveau ayant pour thème : "Traiter la violence dans les écoles**», a eu lieu en Juin à Oslo, en Norvège. Cette réunion était organisée par le Gouvernement norvégien, le Conseil de l'Europe et la Représentante spéciale sur la violence contre les enfants, Mme Marta Santos Pais. L'importance de l'interdiction et de l'élimination des châtiments corporels dans les écoles était le principal élément des débats. Au cours de cette réunion, Global Initiative a lancé son nouveau rapport mondial sur les écoles (voir ci-dessous).

Les 6 et 7 Juillet, une **consultation internationale d'experts sur la violence contre les enfants et la réforme juridique** a eu lieu à Genève. Celle-ci était organisée par la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants, en coopération avec le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, l'Union interparlementaire (UIP) et le Conseil consultatif international des ONG pour le suivi de l'étude du SGNU sur la violence contre les enfants. L'objectif était d'accélérer l'adoption de législations efficaces pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence. L'expérience kenyane de la réforme juridique a été présentée et Global Initiative a également préparé un briefing détaillé sur les enseignements à tirer des Etats qui sont parvenus à l'interdiction des châtiments corporels dans toutes les situations (pour obtenir une copie, veuillez consulter : info [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org) ou contacter : info@endcorporalpunishment).

[Retour au sommaire](#)

## **4 ACTUALITES DES DROITS DE L'HOMME**

Mme Agnès Kabore/Ouattara, présidente du **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant** a publié une [déclaration sur les violences faites aux enfants](#). La déclaration invite les Etats à redoubler d'efforts pour mettre fin aux violences faites enfants, à signer et ratifier la charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant ; elle invite les Etats à veiller à l'application rigoureuse et effective des textes contre la violence et à prendre des mesures spécifiques en vue d'éradiquer l'usage de la violence dans l'éducation des enfants et veiller à les accompagner de moyens matériels et humains conséquents. Par ailleurs, la déclaration note que les traditions sociales et culturelles, qui acceptent les « châtiments corporels et d'autres pratiques traditionnelles dommageables, devraient être publiquement condamnées et éliminées ».

En juillet 2011, en réponse à la déclaration du Comité, le **Réseau d'Afrique australe pour mettre fin aux châtiments corporels et humiliants des enfants** a publié une lettre invitant le Comité africain « à être plus précis et clair dans sa prise de position contre les châtiments corporels des enfants au sein de la famille afin d'éliminer toute confusion / erreur d'interprétation, qui émanent de l'interprétation que les États membres font de la position du Comité africain sur les châtiments corporels des enfants sein de la famille ». Le Réseau a également exhorté le Comité « à incorporer des recommandations explicites aux

Etats parties en faveur de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants dans toutes les sphères, dans sa déclaration sur la violence et dans ses réponses et ses recommandations aux rapports des États parties ». Pour plus d'informations, veuillez contacter : [Deidrek@saf.savethechildren.se](mailto:Deidrek@saf.savethechildren.se) ou [Kerry-Jane@rapcan.org.za](mailto:Kerry-Jane@rapcan.org.za)

Le **Comité des droits de l'enfant** a publié ses observations finales sur les États examinés lors de sa 57ème session en mai / Juin 2011 – y compris sur l'Egypte. Le Comité a recommandé une réforme juridique pour s'assurer que les enfants soient juridiquement protégés contre les châtiments corporels, de même que des mesures pour garantir la complète mise en œuvre de l'interdiction. Les recommandations du Comité figurent dans les rapports pays mis à jour à l'adresse suivante : [www.endcorporalpunishment.org](http://www.endcorporalpunishment.org).

Le Conseil des droits de l'homme a adopté un nouveau [Protocole facultatif](#) à la Convention relative aux droits de l'enfant qui prévoit que le Comité des droits de l'enfant reçoive des communications (plaintes) concernant des violations des droits de l'enfant. La prochaine étape consiste en l'adoption du Protocole par l'Assemblée générale des Nations Unies, éventuellement dans les 3 prochains mois. Le Protocole pourra ensuite être signé et ratifié au courant de l'année 2012. La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant comprend également des dispositions sur les communications (art. 44).

Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'enfant ont décidé d'émettre une **recommandation conjointe relative aux pratiques néfastes**. La société civile est invitée à fournir des informations, la date limite étant le 31 août. Pour plus d'informations, veuillez consulter [l'appel à soumission d'information](#) officiel.

Le **Comité contre la torture** a examiné les rapports des Etats sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants lors de sa 46ème session en mai / Juin. Le Comité s'est inquiété de la légalité des châtiments corporels des enfants au sein du foyer et dans d'autres contextes ; il a recommandé une réforme juridique pour interdire explicitement les châtiments corporels au Ghana et à Maurice.

L'OIT a adopté une **nouvelle convention** intitulée [Convention pour les travailleurs domestiques](#). La Convention ne mentionne pas explicitement les châtiments corporels mais prévoit une protection contre toutes formes de violence et donc offre potentiellement des possibilités de promouvoir l'interdiction des châtiments corporels des enfants.

## **Briefings aux organes des droits humains**

The Global Initiative présente régulièrement des rapports aux organes de suivi des traités des droits de l'Homme avant l'examen des États parties. Nous encourageons les ONG nationales et institutions des droits de l'homme en Afrique à faire de même. Veuillez trouver ci-dessous les possibilités actuelles de présenter des rapports préalables à l'examen des Etats africains. Nous nous tenons à la disposition des ONG et organisations des droits de l'homme pour fournir des conseils pratiques concernant la rédaction des rapports aux organes de suivi des traités (veuillez contacter [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org)).

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des droits de l'enfant* se réunira lors de sa 58ème session en Octobre 2011 afin d'examiner les questions à soulever lors de l'examen de l'Algérie. **Le délai de soumission des rapports concernant ce pays est dépassé. Les informations sur les prochaines occasions de soumission de rapport au groupe de travail seront fournies dans notre prochain numéro.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité contre la Torture* se réunira lors de la 47ème session en Octobre/Novembre 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen du Rwanda. **Le délai de soumission des rapports concernant ce pays est dépassé.**

Le groupe de travail pré-sessionnel du *Comité des droits économiques, sociaux et culturels* se réunira lors de la 47<sup>e</sup> session en Décembre 2011 afin d'examiner les questions à soulever lors du prochain examen de l'Ethiopie, de la Mauritanie et de la Tanzanie. **La date limite de soumission des rapports concernant ces pays est fixée au 10 Octobre 2011.**

Le groupe de travail chargé des rapports du *Comité des droits de l'homme* se réunira lors de la 103<sup>e</sup> session en Octobre/Novembre 2011 pour examiner les questions à soulever lors du prochain examen du Cap Vert et du Kenya. **Le délai de soumission des rapports concernant ces pays est dépassé**

La 12<sup>e</sup> session de *l'Examen Périodique Universel* aura lieu en Octobre 2011, elle constitue la dernière session du premier cycle d'Examen. Le délai de soumission des rapports est dépassé. Le deuxième cycle d'Examen devrait commencer en Juin 2012. **Nous vous communiquerons les dates de soumission des rapports en temps opportun.**

[Retour au sommaire](#)

## **5 RESSOURCES: RECHERCHES/RAPPORTS/PUBLICATIONS**

### **Un nouveau guide pour soutenir l'approche confessionnelle pour mettre fin aux châtimets corporels**

[\*Ending corporal punishment of children: A handbook for working with and within religious communities\*](#) (2011) - Disponible en Anglais

(En Français : Mettre fin aux châtimets corporels des enfants: Un guide pour travailler avec, et au sein des communautés religieuses)

Préfacée par Marta Santos Pais, Représentante spéciale sur la violence contre les enfants, il s'agit d'une nouvelle publication conjointe du Réseau des Eglises pour la non-violence (*Churches' Network for Non-violence*), Global Initiative et Save the Children Suède. Constitué d'exemples positifs et de liens vers des ressources, ce guide vise à aider ceux qui travaillent avec et au sein des communautés religieuses à exploiter le soutien confessionnel en faveur de la réforme, dans leurs efforts pour mettre fin aux châtimets corporels des enfants. Le guide comprend les sections suivantes:

- (1) *Introduction*, décrit les liens entre la religion et les châtimets corporels des enfants
- (2) *Les châtimets corporels des enfants - un problème mondial*, examine la recherche sur la prévalence et l'impact, les perspectives des enfants, l'importance de la réforme juridique et les progrès en sa faveur, avec des exemples de l'implication des chefs religieux
- (3) *Le droit des enfants à la protection contre les châtimets corporels*, s'intéresse à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et sa pertinence par rapport à la pratique religieuse
- (4) *Perspectives religieuses*, aborde les défis posés par l'opposition confessionnelle à l'interdiction et les moyens d'y répondre, en s'appuyant sur le soutien confessionnel en faveur de la réforme juridique, les perspectives des enfants et la non-violence des plus grandes religions du monde
- (5) *Travailler avec des groupes confessionnels pour réaliser la réforme* et (6) *Agir à travers le rôle des chefs religieux et leurs fonctions existantes*, traite des moyens de travailler avec les chefs religieux, les organisations et développer des partenariats à tous les niveaux.
- (7) *Ressources*, des listes de ressources complémentaires pertinentes pour les sections ci-dessus.

Un nombre limité de copies en version papier est disponible à l'adresse suivante : [info@churchesfornon-violence.org](mailto:info@churchesfornon-violence.org).



## Rapport sur les châtements corporels dans les écoles

Un nouveau rapport a été publié par Global Initiative, il s'agit de *Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011* (en Français: *Interdire tous les châtements corporels à l'école: Rapport mondial 2011*). En commençant par l'impératif des droits humains pour interdire les châtements corporels - «Les enfants ne perdent pas leurs droits humains à partir du moment où ils franchissent les portes de l'école" - le rapport résume les recherches sur les châtements corporels dans les écoles et illustre les progrès dans toutes les régions. Il couvre les éléments clés pour parvenir à l'interdiction des châtements corporels dans les écoles et les moyens par lesquels la loi peut être appliquée. Le rapport inclut des exemples de lois venant d'États qui ont obtenu l'interdiction et une liste de ressources utiles pour soutenir la promotion de la réforme juridique. Un nombre limité de copies en version papier est disponible à l'adresse suivante : [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org).

Publication disponible uniquement en Anglais.

## Autres ressources :

### Etudes internationales

Le **Children's Legal Centre (Royaume Uni)** et l'**UNICEF** ont publié un rapport sur les enfants en détention. Ce rapport comprend des informations sur l'exposition des enfants aux châtements corporels, en détention, et les normes internationales des droits humains contre cette pratique. *Administrative Detention of Children: A Global Report* (En Français : *Détention administrative des enfants: Rapport global*) a été conçu comme un document de discussion. Il porte sur la détention des enfants pour des raisons de sécurité, des raisons liées à l'immigration et à la santé, ainsi que sur les enfants qui sont détenus parce qu'ils ont besoin de prise en charge et de protection ou parce qu'ils sont en conflit avec la loi.

### Etudes nationales

*Afrique de l'Ouest*: Talwar V., Carlson S. M. and Lee K. (2011), **Effects of a Punitive Environment on Children's Executive Functioning: A Natural Experiment**. *Social Development*, 26 July 2011 DOI: 10.1111/j.1467-9507.2011.00617.x. (En Français : *Effets de l'environnement punitif sur les fonctions exécutives des enfants ; une expérience naturelle*) L'étude porte sur 63 enfants de maternelle ou de première année de cours primaire qui fréquentent deux écoles privées d'un pays d'Afrique de l'Ouest. Dans l'une des écoles, la discipline sous forme de coups donnés avec un bâton, de tapes sur la tête et de pincements était administrée publiquement et de manière routinière pour des offenses allant de l'oubli d'un crayon au fait de perturber la classe. Dans l'autre école, les enfants étaient punis pour des offenses similaires par le retrait et la réprimande verbale. Les résultats de l'étude démontrent qu'un environnement très sévère peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'intelligence verbale des enfants et leurs fonctions exécutives par rapport aux enfants dont l'école s'en remet à des mesures disciplinaires plus douces comme le retrait. L'étude indique donc que les enfants exposés à un environnement très sévère pourraient développer des problèmes comportementaux liés aux déficits des fonctions exécutives. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [http://onlinelibrary.wiley.com/journal/10.1111/\(ISSN\)1467-9507](http://onlinelibrary.wiley.com/journal/10.1111/(ISSN)1467-9507)

*Nigeria* : Mahmoud A. O., Ayannniyi A.A., Salman M.F. (2011), **Observations of teachers in Ilorin, Nigeria on their practices of corporal punishment that are potentially injurious to their pupils' eyes**, *Annals of African Medicine* Vol. 10, No. 2, 2011, pp. 150-154. (En Français: *Observations d'enseignants basés à Ilorin au Nigeria, sur leur usage des châtements corporels, pouvant potentiellement entrainer des blessures aux yeux de leurs élèves*) Cette étude vise à

documenter des observations portant sur des enseignants du cours élémentaire à Ilorin au Nigeria sur leur pratique des châtiments corporels pouvant entraîner des blessures aux yeux de certains de leurs élèves. Plus des trois quart des enseignants du cours élémentaire (80.2%) ont observé que les élèves étaient disciplinés par leurs enseignants avec un bâton. Il a également été relevé que châtiments corporels infligés aux élèves visaient leur tête (19.8%) et leur visage (16.3%). Les résultats de l'étude indiquent que les enseignants du cours élémentaire employaient des méthodes de châtiments corporels pouvant entraîner des blessures aux yeux de leurs élèves. L'étude recommande l'interdiction des châtiments corporels et le recours aux méthodes disciplinaires non violentes. <http://www.annalsafmed.org/article.asp?issn=1596-3519;year=2011;volume=10;issue=2;spage=150;epage=154;aulast=Mahmoud>

*Afrique du Sud*: Des statistiques publiées en Mai montrent une augmentation du recours aux châtiments corporels dans les écoles de certaines régions, malgré une baisse générale observée à l'échelle nationale. Selon les récentes enquêtes générales sur les ménages ([General Household Survey](#) (GHS 2010)) menées par Statistics South Africa, l'on aurait enregistré une baisse générale du nombre d'élèves soumis aux châtiments corporels entre 2009 et 2010, de l'ordre de 17% à 14%. En revanche dans le Northern Cape les chiffres sont passés de 5,6% à 17,5% et dans le North West ils seraient passés de 12,7% à 21,7%. Les châtiments corporels sont plus répandus dans l'Eastern Cape (23,3%), dans le North West (21,7%) et dans le KwaZulu-Natal (21,1%). L'enquête a été menée entre Juillet et Septembre 2010 et a impliqué des entretiens avec 25 635 ménages. Les châtiments corporels ont été interdits dans les écoles en Afrique du Sud en 1996.

*Soudan*: Un rapport sur l'élaboration d'alternatives aux châtiments corporels dans les écoles a été préparé par le Child Rights Institute à Khartoum en collaboration avec Save the Children Suède / Soudan. Écrit par Mme Nahid Ali Alhassan, psychiatre et directrice du programme sur les alternatives aux châtiments corporels, *Alternatives to Corporal Punishment* décrit le programme qui a commencé il y a trois ans avec l'élaboration d'un manuel sur la discipline positive, lequel offre un soutien pour les enfants touchés par la guerre, en leur procurant un environnement convivial dans les écoles (voir notre bulletin n ° 2). Le manuel décrit une série d'ateliers pour les ministres, les administrateurs et les enseignants qui ont finalement conduit à l'adoption en 2010 d'une résolution contre le recours aux châtiments corporels dans les écoles primaires à Khartoum. Il est prévu d'étendre les ateliers nationaux de formation et de cibler les familles ainsi que les éducateurs. Pour de plus amples informations, veuillez contacter : [sudanchild@hotmail.com](mailto:sudanchild@hotmail.com).

*Ouganda*: ANPPCAN Ouganda a mené [une nouvelle étude](#) sur la violence d'ordre physique, sexuel et émotionnel dans 25 écoles primaires publiques et privées, impliquant 1015 enfants et 52 professionnels. L'étude a révélé un éventail de châtiments corporels utilisés, incluant notamment les cas d'enfants battus, privés de nourriture, séquestrés, soumis à des travaux difficiles et forcés de s'agenouiller devant leurs pairs. Quatre enfants sur cinq (81%) ont déclaré avoir été battus à l'école, 82% ont dit affirmé avoir été témoin des coups de bâton infligés à leurs amis. La plupart des administrateurs scolaires disent se limiter à deux coups de bâton; dans certaines écoles les coups de bâton étaient autorisés par l'Association des Parents-Enseignants. La plupart des auteurs étaient les enseignants (73%), suivis par les autres élèves (15%) et les parents / tuteurs (12%). L'étude formule un certain nombre de recommandations visant à éradiquer la violence dans les écoles, y compris l'adoption des actuelles propositions d'amendements de la Loi portant sur l'Enfance, celles-ci interdiraient les châtiments corporels.

Human Rights Watch a publié un rapport intitulé - *Even Dead Bodies must Work: Health, Hard Labor, and Abuse in Ugandan Prisons* (*En Français : Même les cadavres doivent travailler: Santé, dur labeur, et abus dans les prisons ougandaises*). Le rapport examine les châtiments corporels subis par les prisonniers en Ouganda, notamment les coups de matraque, de bâton, de



fouets et de câbles électriques, en dépit de l'interdiction de châtiments corporels contenue dans la Loi sur les Prisons de 2006. Les enfants et les adultes sont parfois emprisonnés au même endroit, même si cela est interdit. Le rapport appelle à des efforts pour mettre fin au recours aux châtiments corporels et aux poursuites judiciaires des personnes qui les infligent.

### **Nouveaux sites web**

Le site de la **Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants** est désormais opérationnel: <http://srsg.violenceagainstchildren.org/>.

Le **Child Rights Information Network** (CRIN) a lancé son nouveau [site web en Arabe](#) et son [CRINMAIL](#) pour coïncider avec la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 Mai. Le site fournit des informations complètes et des outils de plaidoyer sur tous les droits des enfants, y compris le droit à la protection contre les châtiments corporels. Il offrira une couverture permanente sur l'actualité des droits des enfants, les activités et événements liés aux droits des enfants, aux niveaux régional et international. Les principales ressources ont été traduites en Arabe, notamment les lois relatives aux châtiments corporels, ainsi que le microsite de CRIN sur la violence et la page principale de la campagne contre les peines inhumaines pour les enfants.

[Spare the Kids](#) est un nouveau site web mis en place par le Dr Stacey Patton aux Etats-Unis ; cette dernière s'auto- décrit comme une adoptée, survivante d'abus dans son enfance et ancienne fille adoptive devenue défenseure des enfants, journaliste, historienne, professeur d'université et conférencière motivatrice. La mission de Spare Kids est de mettre à la disposition des parents, familles et communautés noirs un large éventail d'alternatives aux châtiments corporels et de réduire le nombre d'enfants placés sous protection et dans les systèmes de justice des mineurs. Le site dispose d'une série de bandes dessinées (Mother Wit) faisant la promotion de la parentalité positive, ainsi qu'un blog, et des informations sur des ateliers portant sur une variété de thèmes pertinents.

[Retour au sommaire](#)

## **6 REVUE DE PRESSE**

*Afrique du Sud*: Une émission sur les châtiments corporels a été diffusée sur la station de la radio communautaire Maputaland basée à Jozini dans le nord du KwaZulu Natal, le 25 Juin 2011. L'émission a été initiée par une élève de 15 ans dans le nord du KwaZulu-Natal, qui était "fatiguée d'être frappée sur la main avec un bâton par ses enseignants ou frappée sur le derrière". L'émission radiophonique a enregistré la participation des parents, élèves et enseignants. <http://www.journalism.co.za/rural-radio-gives-children-a-voice.html>

Un éducateur du Gauteng qui avait été filmé alors qu'il frappait un élève, a été provisoirement suspendu des ses fonctions par le département provincial de l'éducation. L'enregistrement montrait l'éducateur en train de battre un élève avec un tuyau d'arrosage, car ce dernier était arrivé en retard à l'école. Le film a également montré l'enseignant en train de donner des coups de pied à l'élève alors que celui ci était allongé au sol. Le porte-parole du département de l'éducation du Gauteng a rappelé à tous les professeurs que les châtiments corporels étaient interdits par la Constitution et la Loi sur les Ecoles sud-africaines. (*BuaNews (Tshwane)*, 25 Juillet 2011)

*Congo (Rep.)* : Lors d'une session de formation organisée le 11 Juin autour de la Journée internationale de l'enfant africain, le directeur de la protection des droits de l'enfance, a fait référence à la Loi portant Protection de l'Enfant qui vise à interdire les châtiments corporels des enfants au Congo.

[http://lasemaineafricaine.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1050:journee-internationale-de-lenfant-africain--les-journalistes-sensibilises-pour-lutter-contre-le-phenomene-des-enfants-de-la-rue&catid=3:societe&Itemid=10](http://lasemaineafricaine.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1050:journee-internationale-de-lenfant-africain--les-journalistes-sensibilises-pour-lutter-contre-le-phenomene-des-enfants-de-la-rue&catid=3:societe&Itemid=10)

*France* : Un père de famille et sa femme, d'origine algérienne et tunisienne ont été écroués à Versailles. Il leur est reproché d'avoir brutalisé régulièrement avec une extrême violence, leurs deux filles de 16 et 9 ans. Les deux enfants auraient été gravement battus au moins une fois par semaine, parfois même ligotés et bâillonnés avant d'être fouettés à coup de ceinture, de fil électrique ou de baguette de bambous. Les deux parents sont passés aux aveux mais, arguant de leur « culture », ont revendiqué le droit d'infliger des châtiments corporels à leurs filles sans que la justice ne s'en mêle. (*NovoPress*, 23 juin 2011)

*Nigeria*: En soulignant les effets négatifs de l'utilisation de la coercition dans l'éducation des enfants, cet article vise à décourager l'usage de la violence, de la menace et du pouvoir dans la relation entre parents et enfants. Les méthodes de persuasion et de discipline non violente sont donc recommandées aux parents et aux tuteurs comme les meilleurs moyens de communiquer avec les enfants. (*Daily Independent*, 14 mai 2011)

*Rep. Centrafricaine* : Des élèves de l'École Notre Afrique ont interrompu leurs cours pour manifester devant les bureaux de la Radio Ndeke Luka. Ils voulaient se plaindre des châtiments corporels qu'ils recevaient en classe. Les élèves accusaient leur enseignant de « fermer les doigts sur la paume de sa main » et « cogner sur leurs têtes », les élèves se plaignaient en effet d'avoir mal au crâne. La radio a diffusé une émission sur cet incident. Finalement, l'instituteur s'est engagé à ne plus « cogner » sur les têtes de ses élèves. Le directeur de l'école à être plus vigilant sur ce qui se passe dans les classes. <http://www.hirondelle.org/page-accueil/info-institutionnel/radio-ndeke-luka-donne-la-parole-aux-enfants>

*Zimbabwe*: Une femme de 31 ans de la zone Msane à Beitbridge, a été condamnée à effectuer 210 heures de travaux communautaires après avoir sévèrement agressé sa belle-fille de 12 ans pour avoir omis de préparer le dîner à l'heure. La femme aurait traîné la jeune fille dans sa chambre, elle aurait verrouillé la porte et utilisé la poignée métallique d'un seau pour la battre. La jeune fille a été grièvement blessée et transportée à l'hôpital. (*The Herald*, 18 juin 2011)

[Retour au sommaire](#)

## 7 REUNIONS ET MANIFESTATIONS

### Prochaine manifestation

**La Conférence de Kampala : « Privation de liberté comme dernier ressort », Kampala, Ouganda, 7 et 8 Novembre 2011.**

ACPF et Défense des Enfants Internationale (DEI) organisent ensemble une conférence mondiale axée sur l'action qui vise à contribuer à l'amélioration des lois, des politiques, systèmes et procédures de la justice des mineurs en Afrique. Les résultats, recommandations et actions proposés par la conférence seront formulés sous la forme d'une déclaration, qui sera approuvée par les participants. Des directives pour une justice favorable aux enfants en Afrique seront également élaborées. Pour plus d'informations sur la conférence, veuillez consulter l'adresse suivante : [www.kampalaconference.info](http://www.kampalaconference.info)

## Compte rendu de manifestations

Lors de la **Conférence panafricaine sur les bonnes pratiques en matière de parentalité** organisée par le Réseau de la Parentalité en Afrique (*Parenting in Africa Network*), et qui a eu lieu les 14 et 15 avril 2011 en Tanzanie (voir notre Bulletin no. 4), l'une des recommandations formulées prévoyait de renforcer les «compétences en matière d'approches non-violentes visant à soutenir et à discipliner les enfants, à l'endroit des tuteurs et autres catégories de parents ». Pour plus d'informations sur la conférence, veuillez contacter: [Josephine.gitonga@parentinginafrica.org](mailto:Josephine.gitonga@parentinginafrica.org) ou visiter : [www.parentinginafrica.org](http://www.parentinginafrica.org)

[Retour au sommaire](#)

## 8 DEMANDE D'INFORMATIONS

### Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants en Afrique

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Nous vous invitons à nous envoyer toute étude/recherche récente ou à venir portant sur les châtiments corporels. Merci de contacter : [elinor@endcorporalpunishment.org](mailto:elinor@endcorporalpunishment.org)

Nous vous prions de nous communiquer des **informations relatives aux lois** interdisant ou autorisant les châtiments corporels dans les pays et contextes suivants:

*Système pénal (jugement des tribunaux)* – Guinée équatoriale, Gabon

*Système pénal (mesure disciplinaire dans les établissements pénitentiaires)* – Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Guinée, Liberia, Libye, Sao Tomé et Príncipe

*Institutions d'accueil* – Guinée-Bissau, Lybie

Enfin, s'il existe un projet de loi dans votre pays qui offrirait l'occasion d'interdire les châtiments corporels, ou si une loi récemment promulguée interdisait les châtiments corporels dans une situation donnée, nous vous prions de nous en informer afin que nous puissions **mettre à jour nos informations**.

### Photos et illustrations

Global Initiative serait heureuse de recevoir des photos et autres illustrations de campagnes contre les châtiments corporels. Merci de nous les envoyer, accompagnées de légendes et toute autre information portant sur les droits d'auteur, à l'adresse suivante : [info@endcorporalpunishment.org](mailto:info@endcorporalpunishment.org).

[Retour au sommaire](#)